

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

Date de la convocation : 31 mars 2022

Nombre de membres du Comité Syndical : 54

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (21) : Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Erwan BOUVAIS, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Yvon LERAT (à partir de la délibération 2022-13), Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Jean-François RICARD, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

Absents et excusés (26) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Jean-Pierre JOUTARD, Julie LAERNOES, Philippe LE CORRE, Sylvain LEFEUVRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Stéphanie PAITIER, Jean-Claude PELLETEUR, Tristan RIOM, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Franckie TRICHET, Rita SCHLADT.

Absents et représentés (7) : Christophe COTTA donne pouvoir à David SAMZUN, Céline GIRARD-RAFFIN donne pouvoir à David SAMZUN, Pascal MARTIN donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Michel MEZARD donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Eric PROVOST donne pouvoir à Franck HERVY, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

David SAMZUN

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Merci de votre présence. En premier lieu, excusez notre Présidente, Johanna ROLLAND qui est certainement retenue à Paris, pour les raisons que vous imaginez. On me dit que nous tenons encore ce Comité syndical en visioconférence sous le régime de l'état d'urgence sanitaire qui dure, conformément à la loi en vigueur du 10 novembre 2021. Notre Comité syndical peut valablement siéger avec un quorum au tiers de ses membres, c'est-à-dire 19 élus et l'on me dit que le quorum est atteint. Afin de respecter le caractère public de nos débats, il est retransmis en direct sur la page Facebook du Pôle Métropolitain. Voilà pour les éléments d'ordre juridique. Lorsque la situation sanitaire sera redevenue normale – espérons-le, le plus rapidement possible –, la septième délibération inscrite à l'ordre du jour nous permettra d'organiser au maximum deux Comités syndicaux par an en distanciel, mais sous des formes différentes que celles que nous connaissons depuis deux ans maintenant malheureusement.

L'ensemble de l'exécutif du Pôle Métropolitain s'est réuni le 31 mars dernier afin de préparer la mise en révision de notre Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en décembre prochain. Nous connaissons toutes et tous la dynamique aujourd'hui sur notre territoire, d'une part en termes de démographie avec toutes les problématiques foncières sur l'accès au logement, et d'autre part sur une dynamique en termes d'emplois. Nous tenons à vous donner cette information parce que nous avons déjà atteint les prévisions démographiques du SCoT II, avec huit ans d'avance, ce qui est considérable.

Je crois que nous avons une responsabilité collective, quel que soit notre territoire d'attache. Nous avons la possibilité et la responsabilité de construire une stratégie partagée et concertée avec la population et l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient, pour poursuivre ce déploiement et surtout pour prendre à bras le corps les questions de logement et de mobilité, tout en conciliant et respectant les engagements que nous prenons et que nous devons certainement accélérer sur les questions environnementales.

L'objectif de cet exécutif est de pouvoir associer au mieux l'ensemble des cinq Intercommunalités que nous sommes et les 61 Communes à la construction de ce SCoT III, ce qui permettra de fixer un horizon à 2045. Cet horizon peut paraître lointain, néanmoins, quand on voit les préoccupations, cela nous amène à être extrêmement déterminés.

L'atelier permanent – je parle sous couvert de Pascal PRAS – a engagé son travail de débat sur les conditions d'accueil de ses populations. En mai et en juin prochains, il procédera à l'analyse de statistiques des six années d'application de ce SCoT II, dont nous débattons la mise en révision dès la fin de cette année.

Mardi, je présidais la Commission d'Appel d'Offres, partagée avec nos collègues du Sud Loire. Je crois en un acte symbolique extrêmement fort puisqu'il s'est agi d'aller chercher, à l'unanimité du personnel politique qui constitue cette Commission d'Appel d'Offres, le cabinet qui va nous permettre de partager nos résultats de l'étape initiale de notre environnement. Je crois que l'essentiel est bien d'avoir cette volonté. C'est donc un acte extrêmement fort.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres, nous souhaiterions pouvoir communiquer, à un moment ou à un autre, pour enclencher d'une part, ce rapprochement et d'autre part, partager

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

avec la population le fait que ce soit bien l'état des lieux environnemental que nous partageons, avant de travailler ensemble sur des éléments fonciers, immobiliers et d'habitat.

Nous avons donc décidé d'organiser cette première Assemblée Générale du Pôle Métropolitain qui se réunira à l'automne prochain, avec l'ensemble des conseillers communautaires de nos cinq Intercommunalités, ce qui va représenter un nombre conséquent. Nous préparerons au mieux les délibérations de mise en révision. Voilà les éléments que nous souhaitons vous donner. Je tiens à remercier Stéphane BOIS et Claire MOULINIÉ d'avoir préparé tous ces éléments qui nous donnent à voir sur la feuille de route ce qui nous attend tous en cette fin d'année.

Désignation du secrétaire de séance

David SAMZUN

Mme Aziliz GOUEZ, que je remercie, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 3 février 2022

David SAMZUN

Avez-vous des remarques sur le compte-rendu de ce Comité syndical du 3 février 2022 ? Pas de demande de prise de parole ?

Le compte-rendu du Comité syndical du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

I. Délibération 2022-09 : Délibération d'installation de M. Thibaut GUINÉ (Nantes Métropole)

David SAMZUN

Le 11 février dernier, comme vous le savez, nous avons tous appris avec stupéfaction et une grande tristesse le décès de notre collègue de Rezé, Hervé NEAU. Je ne reviens pas dessus, nous connaissons tous la situation dramatique.

Le 10 mars dernier, cette série noire s'est poursuivie avec le décès de notre collègue Yan COURIO, qui était maire Prinquiau. C'est toujours difficile en visioconférence, mais, au nom de l'ensemble des élus du Comité syndical, de toutes celles et tous ceux qui y travaillent, nous saluons ces deux hommes, ces deux élus, ces deux Maires. Nous les connaissons, les uns et les autres, plus ou moins, mais nous savions leur engagement sans faille auprès de leur population, de leur territoire. En notre nom à tous, et bien sûr en celui de Johanna ROLLAND, j'adresse nos sincères condoléances – comme chacun a pu le faire – et

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

nos pensées aux proches, aux familles, aux collègues et aux compagnons de route, en espérant bien que cette série noire s'arrête là.

Par conséquent, nous accueillons M. Thibaut GUINÉ qui est conseiller communautaire de Nantes Métropole et conseiller municipal de Nantes, en remplacement de M. Hervé NEAU.

Je précise que M. COURIO ne sera pas remplacé, non pas que l'on ait eu des problèmes avec M. COURIO mais du fait de la nouvelle désignation des élus qui sera effectuée dans les prochains jours par la Communauté de Communes Estuaire Sillon pour adapter sa représentation au nombre de sièges en application, puisqu'il y avait une erreur à la mise en place.

Ainsi, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a procédé à la même régularisation : Mme Gwenola FRANCO, Maire de Vigneux-de-Bretagne et M. Jean-Yves HENRI, de Sucé-sur-Erdre, ne siègeront plus dans notre instance, pour se remettre conforme à nos statuts.

Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ? M. GUINÉ, un petit mot peut-être ?

Thibaut GUINÉ

Pour me présenter rapidement, puisque j'arrive dans des circonstances un peu particulières comme vous le savez, je suis conseiller municipal à la Ville de Nantes et conseiller métropolitain. Ma délégation à la Métropole et à la logistique urbaine, qui touche bien sûr la Métropole Nantaise, a des impacts sur l'ensemble du territoire. Ce sera donc avec un grand plaisir que je pourrai travailler sur ces sujets, dans le cadre du Pôle Nantes Saint-Nazaire, pour pouvoir en échanger et trouver parfois des solutions sur certains soucis que nos territoires peuvent rencontrer.

David SAMZUN

Merci et bienvenue.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de donner acte de cette installation puisque cette délibération n'appelle pas de vote.

II. Délibération 2022-10 : Compte administratif 2021

David SAMZUN

Les collectivités ont jusqu'au 15 avril pour adopter le budget primitif. Ce délai nous a permis de pouvoir clôturer les comptes 2021 et de les intégrer dès le vote de ce budget. Vous avez le compte administratif sous les yeux avec l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement.

Les résultats cumulés de cet exercice sur 2020 et 2021 font un état d'un excédent en fonctionnement de 304 930,57 € et d'un excédent en investissement de 22 617,95 €.

Je me permets d'aller vite sur ce point, mais vous m'arrêterez si vous considérez que cela va trop vite.

Y a-t-il des prises de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Délibération 2022-11 : Compte de gestion 2021

David SAMZUN

Le compte de gestion établi par la Trésorerie principale de Nantes, est concordant avec le compte administratif dressé par Madame la Présidente, donc cette délibération n'amène pas de commentaire particulier. On est concordant donc tout va bien.

J'imagine qu'il en est de même pour le vote, qu'il n'y a pas d'avis contraire, ni abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Délibération 2022-12 : Affectation des résultats 2021

David SAMZUN

Tout le monde connaît la mécanique. L'exécution du budget a généré des restes à réaliser en investissement à hauteur de 152 000,00 € en dépenses et 41 356,35 € en recettes. Compte tenu de l'excédent en investissement de 22 617,95 €, le besoin en financement en investissement est donc de 88 025,70 €. La part des résultats affectés à l'investissement est de 177 859,70 €. Le résultat 2021 disponible après affectation en fonctionnement est de 127 070,87 €.

Sur cette délibération, avez-vous des commentaires ? Des remarques ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Yvon LERAT

V. Délibération 2022-13 : Budget primitif 2022

Stéphane BOIS

Bonjour à toutes et à tous. Le budget primitif (BP) 2022, intègre les résultats, ce qui évitera d'avoir la *deadline* du 30 juin pour l'affectation des résultats et ces 15 jours supplémentaires par rapport aux dates habituelles.

Le budget primitif s'établit à hauteur de 1 315 070,87 € en fonctionnement et 641 834 € en investissement, soit un total de 1 956 904,87 €, ce qui corrige l'erreur sur le bas de la page 13 de votre projet de délibération, suite à un oubli des chiffres du précédent BP, dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

- Dépenses de fonctionnement

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

Pour pouvoir financer ce budget primitif, vous avez, par ordre d'importance, les dépenses de fonctionnement. L'**adhésion aux organismes extérieurs** (11 800 €) concerne principalement l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et à la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire. C'est un élément important pour lequel vous aviez acté dans cette instance, le 3 février dernier, le maintien pendant trois ans. Les architectes sont et seront des parties prenantes de la transformation de la ville, et notamment dans le cadre de la sobriété foncière.

Nous avons une provision à hauteur de 60 000 € de **rétrocession de subvention IBA**. Le Ministère nous avait accompagnés pour étudier éventuellement la possibilité de faire une mise en projet sous la forme d'IBA (*Internationale Bauausstellung*), qui est un processus allemand. Le plan d'action que vous avez voté n'ira pas forcément tout à fait dans cette même voie. On est en train de négocier avec l'État, car la subvention initiale était de 75 000 €, et l'on prévoit un éventuel remboursement de 60 000 €. Cependant, nous faisons tout pour que nous puissions conserver ces fonds pour la mise en œuvre du plan d'action que vous avez voté.

À hauteur de 62 414,87 €, nous avons des **provisions pour expertises externes** (avocats, spécialistes de la logistique, etc.). Nous avons un gros **virement vers la section d'investissement** de 95 000 €, sur lequel je reviendrai. Concernant les **frais de fonctionnement**, ils permettent le fonctionnement de l'ensemble du Pôle Métropolitain. Ensuite, les **subventions à l'AURAN et à l'ADDRN** (247 971 €) se répartissent sur les deux sections : une partie en fonctionnement qui a trait à l'ensemble des travaux des Agences d'observation du programme partenarial pluriannuel et une partie en section d'investissement plutôt dévolue à la planification urbanistique et réglementaire (SCoT et PLUi), puisque tous ces travaux peuvent émerger dans la section « Investissement ».

Il y a une grosse part **d'amortissements**, avec 305 000 €. Enfin, pour plus de 350 000 € (367 122 €), se trouve le **personnel mis à disposition** par Saint-Nazaire Agglomération (Claire MOULINIÉ, Frédéric VASSE et moi-même) et par Nantes Métropole (Jonathan LEFEBVRE et une assistante à 0,4 ETP), qui est remboursé à l'année N+1.

- Recettes de fonctionnement

Du côté des recettes de fonctionnement, l'essentiel des recettes est composé de la **contribution de l'ensemble des cinq Intercommunalités**, à hauteur de 1, 057 M€, en hausse de 23 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par le fait que l'on ait un recrutement supplémentaire. Laurie-Mai DENOUX est partie et sera remplacée, mais Frédéric VASSE est arrivé et est venu gonfler l'ensemble de l'équipe. Nous avons réussi à faire des économies parce que cette part ne correspond pas qu'à son salaire, ce qui ne serait pas beaucoup. Nous avons réussi à faire des économies et à n'avoir à financer que 23 000 € de plus pour intégrer ce poste.

- Répartition de l'appel de fonds du BP 2022

Il s'agit du rappel qui avait été présenté lors du rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur la répartition des contributions des Intercommunalités membres, qui repose pour moitié sur le poids démographique relatif de chacune dans le Pôle Métropolitain et corrigée pour l'autre moitié par le potentiel fiscal.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

En bleu, il s'agit de la cotisation de **Nantes Métropole**, à hauteur de 769 660,47 € pour 2022. Pour la **CARENE** (Saint-Nazaire Agglomération), elle est de 178 033,98 €. Pour **Erdre et Gesvres**, elle est de 52 540,43 €. Pour **Estuaire et Sillon**, elle s'élève à 42 672,08 €. Enfin, pour le **Pays de Blain**, elle est de 14 093,03 €.

- Dépenses d'investissement

Du côté de la section d'investissement, pour un montant très faible de l'ordre de 6 000 €, il s'agit des provisions pour **remplacement éventuel de matériel informatique** et/ou de bureau. Nous avons la **subvention « Eau et Paysages »** de maîtrise d'œuvre pour le site Nantes Métropole, qui a été inauguré samedi dernier. Nous avons des sites « Eau et Paysages » qui sont plébiscités. Je l'ai déjà dit, mais quand on regarde les avis Google, devant le Président de la CARENE, du belvédère de Saint-Malo-de-Guersac, des Sémaphores, de la promenade autour du lac de Savenay, ces lieux sont plébiscités, ce qui est très bien.

Nous avons des **opérations d'ordre** (75 000 €) qui sont du fait de ces subventions. Les **restes à réaliser** sont assez importants (à hauteur de 152 000 €), notamment liés au versement des subventions « Eau et Paysages » (100 000 €) pour le Pays de Blain et pour Erdre et Gesvres. C'est juste une question administrative.

Les **études externes pour le SCoT** (155 000 €) en investissement, c'est notamment là qu'émargera l'état initial de l'environnement qui a été attribué mardi dernier. Enfin, nous avons la **participation aux Agences (203 834 €)** pour la partie du programme partenarial de planification.

- Recettes d'investissement

Nous avons peu de subventions. Nous avons essentiellement la **dotation aux amortissements** (305 000 €), **l'affectation des résultats** (177 859,70 €), le **virement depuis la section de fonctionnement** (95 000 €), les **restes à réaliser** (41 356,35 €) et les **résultats 2021** (22 617,95 €).

Nous allons chercher, pour l'étude de l'état initial de l'environnement, un fonds régional (le FRES), que nous n'avons pas intégré aujourd'hui dans le budget, de manière prudente. Dès lors que vous aurez voté l'adoption en fin d'année, nous serons éligibles à une subvention de l'État (la DGD), dont il ne faut pas espérer beaucoup, mais c'est toujours cela. Pour le précédent SCoT, il me semble que nous avons eu 110 000 € de subvention de l'État.

Voilà, Monsieur le Président, pour le budget primitif 2022.

David SAMZUN

Merci, Stéphane.

Avez-vous des questions ou des remarques sur le budget ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je mets donc aux voix ce budget primitif. Des avis contraires ? Pas d'abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

- VI. Délibération 2022-14: Approbation de la modification n°2 du SCOT Nantes Saint-Nazaire, accompagnée de :**
- **1_Note explicative de synthèse de la délibération 2022-14**
 - **2a_CARTO_DOO_vol2_ZAcom**
 - **2b_Annexe rapport de présentation : notice explicative**
 - **3_Avis des Personnes publiques associées et des observations du public**
 - **4_Rapport et conclusion du commissaire enquêteur**

David SAMZUN

Il s'agit d'approuver la modification n°2 du SCoT de Nantes Saint-Nazaire.

Les collègues au développement économique et commercial ont entamé, depuis le début de cette année, un processus de mise à jour du volet « commerce » élaboré il y a neuf ans. Le volet du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) devra fixer le cap en matière d'aménagement commercial, dans le cadre des transformations urbaines (c'est-à-dire des mètres carrés commerciaux autorisés, des notions de densification, les mixités des fonctions – nous avons beaucoup de sujets dans toutes les communes).

Nous avons à construire sur les 40 accueils que comporte notre SCoT, ce qui est considérable. Nous aurons un nouveau sujet à explorer, qui est celui de la logistique commerciale, pour lequel nous avons aussi beaucoup de collègues de communes interpellés (autour d'entrepôts, du « dernier kilomètre » en termes de flux logistiques, du développement du e-commerce et de leurs bases).

Ce Comité syndical sera amené à déterminer les objectifs et les modalités de la concertation pour l'élaboration de ce document qui sera par ailleurs soumis à évaluation environnementale. L'objectif est de pouvoir adopter ce document en fin d'année 2022 – cela arrive vite – et nos Agences nous accompagneront sur ce dossier. Nous pourrions être amenés à conduire des études spécifiques lorsque des sujets ou des problématiques se poseront, et mériteront interpellation, notamment sur les questions de flux logistiques.

Parallèlement, nous avons engagé une procédure de modification pour modifier la typologie de ces deux ZAcoms sur le territoire de Nantes Métropole (Paridis et Beaulieu), qui sont désormais en voie de devenir en tissu pleinement urbain.

Claire, vous souhaitez prendre la parole sur le sujet, je vous en prie.

Claire MOULINIÉ

Oui, merci Monsieur le Président. Je vais pouvoir compléter vos propos introductifs, avec un petit rappel sur la procédure.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

Nous sommes en procédure de modification. Avant d'engager cette procédure, nous avons fait une saisine au cas par cas de l'Autorité environnementale, qui nous avait notifié explicitement qu'elle n'était pas nécessaire, compte tenu de la teneur de cette modification.

Nous avons donc pu notifier un projet aux personnes publiques associées (PPA) dès le 4 octobre 2021. Nous avons ensuite tenu une enquête publique du 20 décembre au 28 janvier 2022, avec 4 lieux d'accueil : le siège du Pôle Métropolitain et de Nantes Métropole, mais également la mairie centrale de Nantes et les mairies annexes de Bottière et de l'Île de Nantes. En effet, lorsque la modification porte sur certaines communes spécifiques du territoire, on peut tenir l'enquête publique uniquement sur ces communes.

Par ailleurs, quatre permanences ont été organisées par le commissaire enquêteur. Le bilan de cette enquête publique indique qu'il n'y a eu aucune observation, ni orale, ni sur les registres. Je reviendrai sur les deux contributions qui ont été recueillies. Le commissaire enquêteur a donc pu émettre un avis favorable sans réserve sur cette procédure.

Je ne reviens pas sur le contenu du projet. Nous sommes sur une modification de typologie de deux ZAComs sur Nantes Métropole, qui sont Beaulieu et Paridis, avec un changement de typologie 2 à typologie 1. Pour rappel, la typologie 2 avait été assignée à l'ensemble des zones commerciales des deux agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire et la typologie 1 concerne les zones commerciales qui sont en cours d'intégration ou intégrées à la centralité. Pour le coup, l'analyse urbaine et l'actualisation du PLUm de Nantes Métropole, et notamment de l'OAP Commerce, a considéré que ces deux zones commerciales pouvaient nécessiter un changement de typologie, puisque l'on relevait plus de la centralité ou de l'intégration dans la centralité.

Comme vous le savez et sachant que l'on avait déjà échangé à ce sujet lors de l'atelier des élus sur la présentation de cette procédure au moment de l'élaboration de son projet, un certain nombre d'évolutions sont amenées à voir le jour, notamment sur Paridis. Il verra se développer un projet urbain multifonctionnel au cœur de la centralité métropolitaine, sur un site qui est occupé presque entièrement par un centre commercial – le centre commercial Paridis qui est relativement vieillissant.

Concernant la prise en compte des avis des personnes publiques associées, nous avons eu :

- 13 avis favorables. À noter que l'État n'a pas souhaité s'exprimer, estimant qu'il n'avait pas de commentaire à faire sur cette modification, donc nous n'avons pas eu de retour de sa part.
- 1 courrier de la Commune de Saint-Herblain, donnant un avis favorable et en attente des évolutions ultérieures du volet commercial du SCoT dans le futur DAACL.
- 1 avis favorable, transmis pendant l'enquête, de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.
- 1 contribution de la Métropole de Nantes, déposée pendant l'enquête pour des raisons de *timing* de signature, puisqu'elle a délibéré le 10 décembre, juste avant la préparation du dossier d'enquête publique.

Je ne reviens pas sur les éléments mis à disposition. Néanmoins, un courrier a été déposé par Carrefour Property demandant un changement de typologie pour la ZACom de la Beaujoire, située au-delà du périphérique nantais, pour parallélisme par rapport à Paridis. Nous avons donc produit des éléments de réponse suite à cette sollicitation, notamment dans le mémoire en réponse au commissaire enquêteur, considérant que nous étions sur le

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

périmètre hors de la centralité métropolitaine et que les évolutions de l'ensemble des zones commerciales seraient aussi considérées dans le cadre des travaux à plus long terme du DAACL.

Nous vous proposons aujourd'hui de soumettre à votre approbation le dossier tel qu'il a été mis à l'enquête publique, sans modification apportée. J'en ai terminé.

Claude AUFORT

Nous avons déjà parlé de ces évolutions de zone à la CARENE. Je voulais dire que la zone Grand Large fait de plus en plus partie du tissu urbain et je pense que c'est l'une des évolutions possibles de cette zone, donc les choses se poseront au bon moment, quand nous en discuterons entre nous.

Par rapport aux difficultés que l'on peut trouver dans l'élaboration des PLH et dans les questions d'artificialisation des sols, je pense que l'une des réserves possibles que nous avons de notre côté est la mutation de cette zone-là, qui pourrait devenir plus mixte.

David SAMZUN

Tout à fait. D'autres interventions concernant cette délibération ?

Pascal PRAS

Claire MOULINIÉ a tout dit sur ce projet mais ces deux zones, que sont Paridis et Beaulieu, se trouvent vraiment au cœur de la ville et leur mutation accompagne le développement urbain du territoire, dans cette mixité de fonction qui n'est plus uniquement du commerce. Ce sont aussi d'autres offres et nous sommes dans des secteurs de centralité. Vous les connaissez l'une et l'autre, elles sont au cœur de la ville et c'est cet accompagnement-là qui est marqué par ce changement de zonage.

Ce ne sont plus des zones d'activité économique de polarité extérieure ou périphérique à la ville, mais elles sont au cœur de la ville, à la fois avec des services sur la mobilité, comme la présence des transports en commun en site propre, un maillage de mobilités douces qui est aujourd'hui évident et le développement de services de l'activité économique autres que le commerce et l'emploi. Comme services, il y a par exemple la santé avec la proximité de la clinique Jules Verne par rapport à Paridis, et l'habitat qui est dans une très grande proximité sur les deux secteurs (Beaulieu comme Paridis).

Voilà ce que je voulais ajouter, ce qui justifie ce changement de zonage et de type de zonage.

David SAMZUN

Merci, Pascal. D'autres interventions sur le sujet ?

Y a-t-il des avis contraires sur cette délibération ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

VII. Délibération 2022-15 : Modalités d'organisation du comité syndical en téléconférence en plusieurs lieux

David SAMZUN

Nous entrons dans des délibérations d'ordre très réglementaire. Jusqu'à présent, en dehors des mesures dérogatoires liées à la pandémie, le Pôle Métropolitain ne pouvait, en tant que syndicat mixte, organiser le Comité syndical à distance, alors même que cela simplifie nos agendas en limitant le nombre de déplacements – c'est bon pour l'agenda et c'est bon pour la planète.

La récente loi 3DS est venue corriger cet oubli de la loi, en termes de démographie et de proximité, mais les modalités d'organisation prévues par le Code général des collectivités territoriales sont moins souples que celles que nous avons connues. En effet, le Comité syndical doit désigner en séance des lieux et des salles où les élus de chaque Intercommunalité pourront se réunir. Autrement dit, on ne peut pas être à son domicile ou dans sa commune pour pouvoir être dans ce type de réunion. Il faudra vous retrouver dans différentes salles. Cela ne supprimera donc pas tous les déplacements mais ils seront moins longs, puisque nous nous réunissons sur le sujet deux fois par an au maximum, car l'utilisateur doit également limiter à 50 % le nombre de séances pouvant être organisées de cette manière, ce qui représente deux séances par an pour nous.

Il est aussi proscrit la possibilité d'adopter le budget primitif ou de procéder à des votes à bulletin secret lors de ces Comités syndicaux en visioconférence. Nous devons bien sûr regarder les ordres du jour au préalable, pour ne pas se retrouver dans cette situation.

Par arrêté, la Présidente pourra désigner un fonctionnaire habilité à assurer les fonctions d'assistance au secrétariat de séance, notamment pour les questions de quorum.

Les salles proposées sont :

- La salle du Conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie 44119 Grandchamps-des-Fontaines ;
- La salle du Conseil communautaire de Saint-Nazaire Agglomération, salle Brière, 4 avenue du Commandant L'Herminier 44600 Saint-Nazaire ;
- Le Centre des Expositions de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes ;
- La salle des Transports à la Communauté de Communes de la Région de Blain, 29 route du Château d'Eau 44130 Blain ;
- La salle des Acacias à la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon, Zone des Acacias, rue des Saules 44260 Savenay.

C'est une délibération d'ordre technique, j'imagine qu'il n'y a pas d'intervention. Nous devons voter sur ces salles. Il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

VIII. Délibération 2022 -16 : Adhésion à Air Pays de la Loire

David SAMZUN

D'ici la fin de l'année 2022, le Pôle Métropolitain va mener une évaluation du SCoT. L'évaluation environnementale prévoit de suivre les évolutions de la consommation d'énergie sur le territoire, globalement et par secteur, de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et les émissions de gaz à effet de serre par habitant, ainsi que le nombre de jours de dépassement des objectifs en termes de qualité de l'air. La source de tous ces indicateurs est prévue pour être la méthode BASEMIS d'Air Pays de la Loire.

C'est pourquoi les quatre EPCI du Pôle Métropolitain soumis à la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie y adhèrent ou vont y adhérer en 2022. Pour avoir une vision exhaustive et bénéficier de données agglomérées à l'échelle du Pôle Métropolitain, qui couvrent également le territoire de la Région de Blain non soumis à obligation de ce PCAET, une adhésion est nécessaire. Le montant de l'adhésion pour le Pôle Métropolitain s'élève à 1 500 € par an.

Nous vous proposons d'y adhérer pour quatre ans, soit le terme prévu de la procédure de la réalisation du SCoT.

Est-ce que cela appelle des commentaires ?

Claude AUFORT

Je veux bien faire un commentaire parce que je suis représentant pour la CARENE au Conseil d'Administration d'Air Pays de la Loire et je pense qu'il sera utile que nous nous investissions dedans et que nous suivions ces questions, qui ont beaucoup d'importance pour notre région, avec un beau travail d'Air Pays de la Loire, avec une équipe d'experts un peu plus pédagogique qu'à une époque. Ce serait donc intéressant d'y participer.

David SAMZUN

Merci, Claude. Pas d'autres interventions ?

J'imagine qu'il n'y a pas d'avis contraire. Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Délibération 2022 -17 : Désignations diverses

David SAMZUN

M. Anthony DESCLOZIERS, Maire de Sainte-Luce-sur-Loire et conseiller métropolitain, a fait part de son souhait de démissionner de sa fonction de représentant du Pôle Métropolitain dans les instances de la SPL Samoa. En remplacement, il est proposé de désigner Mme Laure BESLIER, Maire de Brains et vice-Présidente de Nantes Métropole.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 7 avril 2022

Par ailleurs, M. Jean-Yves HENRY, vice-Président de la CCEG délégué à la gestion de l'eau ne siège plus désormais au Comité syndical mais il pourra continuer de participer aux ateliers, dès lors que l'ordre du jour concernera les questions de gestion de l'eau.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de ne pas recourir au vote à bulletin secret, sauf si vous me le demandez, mais nous serions un peu embêtés et nous reporterions la délibération. Personne ne demande de vote à bulletin secret ?

Sur cette proposition, des avis contraires ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.